



Prix immo succession/ vente

Par patrick77563

bonjour, peut il y avoir une difference entre un prix évalué (par une agence immo par ex) pour une succession ou pour une vente?

peut etre niveau fiscalité?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a aucune raison juridique.

Par contre si c'est pour une vente, l'agence aura tendance à "gonfler" le prix pour attirer le client, et si c'est pour une succession, elle n'y a aucun intérêt.

Préférez comparer plusieurs évaluations par plusieurs sources (agences, notaires, site web, base DVF, etc)

Et si la valeur indiquée dans la déclaration de succession est trop basse, il y a un risque de redressement fiscal.

Par isernon

bonjour,

dans tous les cas, il ne peut s'agit qu'estimation.

cela dépend entre autres si le vendeur est pressé ou pas; si l'acquéreur est pressé ou pas, la variation peut facilement atteindre 30 %.

salutations